

République Française  
Département de Haute-Savoie  
**COMMUNE DE ONNION**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

☞ **Séance du 07 avril 2026** ☞

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 00

Absents excusés : 04

Pouvoirs : 04 (GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume – LAFFONT Florent ayant donné procuration à MAURE Nadine — VELAT Jocelyne ayant donné procuration à OBERSON Jean-François- -CHARDON Brigitte ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude)

Votants : 15

Secrétaire de séance : GERVAIS Jean-claude

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry	✓	
VELAT Jocelyne		✓	BONDAZ Viviane	✓		CHARDON Brigitte		✓
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		GUILLERON Audrey		✓
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu	✓	
JADOT Jean-Noël	✓		CAVET Elise	✓		LAFFONT Florent		✓

**DELIBÉRATION N° 36\_2026**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Monsieur GERVAIS André**

Vu le code Général des Collectivités locales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 alinéa 1<sup>er</sup>, L 211-2, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, L 300-1 et suivants, D 213-13-1 et D 213-13-4 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 42-2019 du 03/06/2019 ;

Vu la délibération 43-2019 du 03/06/2019 portant sur le DPU ;

La commune d'Onnion a été destinataire de trois Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant les ventes des biens suivants :

**Dossier 1 :**

Vente : Consorts : Mme BENE Cécile

Désignation du bien :

- **Localisation : Les Rottes**
- **Parcelle(s) : Plusieurs parcelles en zone agricole et naturelle (non concernées) à l'exception de la parcelle B/3133 située en zone UX à hauteur de 5% ; le reste de la parcelle est en zone N et A**
- **Caractéristiques du bien : non bâti**

**Dossier 2 :**

Vente : Mme COURTOIS Jeannine

Désignation du bien :

- **Localisation : route du Risse**
- **Parcelle(s) : A/1778 (1488 M2)**
- **Caractéristiques du bien : Lot 03 – 17/1000<sup>ème</sup> – une cave**

Ainsi fait et délibéré le 07 avril 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

**Le secrétaire de Séance,**

**GERVAIS Jean-claude,**

**Le Maire,**

**GERVAIS André**

